

DELIBERATION N°49/2024

OBJET : PETITE ENFANCE : Demande de subvention, pour l'augmentation du nombre de berceaux à la Crèche de DRAP, au Conseil Départemental 06 et à la Région Sud.

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

ABSENTS : Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2334-42,

VU la Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 précisant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU le transfert de la Compétence Petite Enfance au SIVOM du Val de Banquière

VU les compétences du Conseil Départemental et de la Région Sud (réhabilitation énergétique des bâtiments publics)

VU la liste d'attente des familles

Considérant qu'il appartient à la commune d'effectuer les demandes de subventions pour la crèche (en dehors des aides financières de la CAF) ;

Considérant la volonté communale de développer l'accueil des enfants à la crèche en complément du Relais Assistantes maternelles

Plan de financement :

Montant des travaux : ..691 200 €

Participation CAF :416 000 €

Conseil Départemental : 68 480 €

Conseil Régional :68 480 €

Part communale :138 240 €

AR Prefecture

006-210600540-20240607-49-DE
Reçu le 10/06/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- A solliciter des subventions au Conseil Départemental 06 pour un montant de 68 480 euros
- A solliciter une subvention à la Région SUD pour un montant de 68 480 euros au titre de la réhabilitation énergétique des bâtiments publics
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à ce dossier

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents : 3

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 07 juin 2024

Le Maire,

Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2024
Affichage en mairie le : 12/06/2024